

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE2^E SESSION

QUÉBEC, LE 9 DÉCEMBRE 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 9 décembre 2021*

Aujourd'hui, à onze heures cinquante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 103 Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.